

COTISATION 2022 – 2023 (en euros) – Tarif identique à la saison 2020-2021 (hors nouveauté) (le montant comprend la cotisation de la Section, le droit d'adhésion ASM, l'assurance obligatoire et la licence FFG)			
COURS	Heures	Habitant Mantes La Jolie	Habitant Autres Communes
Parent / Enfant (18 mois- 3 ans)	40'	177	182
Baby Gym - Eveil Gym	45'	219	224
Loisirs	1 h	231	236
Multi Gym	1 h	200	205
Loisirs GAF (7-9 ans initiées) - GAM Poussins (6 ans)	1 h 30	255	260
Ados - Freestyle - Loisirs GAF (10 ans et + initiées)	2 h	270	275
Ados	4 h	351	356
Compétition GAF Fed 2 B	3 h	300	305
Compétition GAF Fed 1 B - GAM - GAM Poussins	3 h 30	330	335
Compétition GAF Fed A niveau 2	6 h	420	425
Compétition GAF Fed A niveau 1	8 h	489	494

Définition des abréviations : GAF (Gymnastique Artistique Féminine), GAM (Gymnastique Artistique Masculine).
Réduction de 10 % à partir de 3 enfants inscrits et de 15% à partir de 4.

L'Association Sportive Mantaise demande à ses sections d'appliquer un droit d'adhésion annuel de 5 € pour les habitants de Mantés-la-Jolie et de 10 € pour les habitants des autres communes. Les cotisations mentionnées ci-dessus tiennent compte de ce droit d'adhésion.

En plus des modes de paiements habituels (chèques, espèces) vous pouvez également payer avec :

- **Chèques Vacances et Coupons Sport ANCV**
- **Pass+ Hauts-de-Seine-Yvelines de 80€ destiné à tous les jeunes scolarisés âgés de 11 à 18 ans**
- **Pass Sport de 50€ destiné aux jeunes de 6 à 17 ans révolus (bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire)**

Dans ce cas fournir un **chèque de caution qui sera encaissé le 31/01/2023** si des Chèques Vacances, Coupons Sport, Pass+ ou Pass Sport sont manquants à la date limite fixée par le bureau.

- Vous pouvez également obtenir un remboursement des activités loisirs de la Caisse d'Allocations Familiales